

Subventions exceptionnelles au sport de haut niveau

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue une subvention aux clubs bisontins de sport collectif ou individuel de haut niveau. Cette aide contribue au développement du sport bisontin et renforce l'image sportive de la Ville de Besançon.

Une première dotation d'un montant de 300 000 F a été distribuée en février dernier au titre de la deuxième répartition de la saison 1988-1989.

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 335 000 F la somme à répartir au titre de la saison 1988-1989 et à approuver la liste ci-après des clubs bénéficiaires.

Au total, c'est un montant global de subventions de 1 300 000 F qui aura été alloué par la Ville au sport de haut niveau pour la saison 1988-1989. Ce concours sera renouvelé pour la prochaine saison en fonction des possibilités budgétaires.

La dépense sera imputée au chapitre 945.180/691 code service 20300 qu'il convient d'abonder d'une somme de 235 000 F par un transfert de crédits d'égale montant du chapitre 970/669 code service 20200 «dépenses imprévues».

Clubs	Niveau	Montant
ASQP Volley-Ball	Filles : Nationale 3	5 000 F
OB	Nationale 2	10 000 F
ESB	Filles : Nationale 1A Garçons : Nationale 1B	100 000 F
Vesontio	Filles : Nationale 3	60 000 F
BRC Football	Division 4	100 000 F
SNB	Bons résultats Championnats de France	25 000 F
ASPTT Athlétisme }	Encouragement à cette discipline de base	5 000 F
PSB Athlétisme }		5 000 F
CMB }		5 000 F
CPB	Bons résultats Championnats de France	20 000 F
TOTAL GÉNÉRAL		335 000 F

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, les subventions proposées.